



**Procès verbal  
de la réunion du Conseil Municipal  
n° 01/2018 du vendredi 26 janvier 2018  
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi seize janvier, à dix neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 08 janvier 2019,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.  
**Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;  
Nombre de membres présents : 11**

**Présents** : Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD - Evelyne COUTRAS - Pascal  
PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ – Nathalie PEYREMOLE - Marie-José BELLOT –  
Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE – Daniel CHARGE

**Absents excusés** : Dominique MAUREL – Isabelle ARNAUDY (pouvoir à M. QUOD)-  
Christophe VALLADE – Dominique SOULARD  
Madame Corine BOIN a été élue **secrétaire**.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :**

- Du 30 novembre 2018.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

## **1. Travaux mairie : Choix des entreprises**

**DELIBERATION** affichée le 21 janvier 2019  
Accusé de réception Préfecture le 22 janvier 2019  
n° 017-211701107- 20190116- 2019JANV01- DE

### **Objet : Travaux mairie – lancement d'une consultation complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée a été organisée en vue de réaliser les travaux d'agrandissement de la mairie.

Plusieurs entreprises ont répondu, aucune offre n'a été transmise pour l'un des lots et est donc déclaré infructueux.

Monsieur le Maire propose de ne pas retenir d'entreprises pour le moment et de lancer une mise en concurrence pour le lot infructueux (lot 3 : menuiserie/ameublement).

Par ailleurs, au vu des gros travaux de démolitions envisagées, il ne sera pas possible de lancer ces derniers durant les vacances de février comme prévu, il serait plus judicieux de prévoir le démarrage des travaux durant les vacances d'été.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :**

- Décide de lancer une consultation sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour le lot 3 – menuiserie/ameublement déclaré comme infructueux,
- Note que les entreprises seront retenues ultérieurement,
- Indique que les travaux débiteront durant les vacances d'été 2019.

## **2. Orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente le projet d'orientation budgétaire à affiner suivant les devis à venir :

Folio 2019 CM 8

DEPENSES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL	RECETTES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL
<b>Opérations financières</b>							
001 - Déficit d'investissement		73 761,62 €	73 761,62 €	021 - Vir. de sect. de fonction.	389 500,00 €		389 500,00 €
020 - Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €	001 - Excédent d'investissement			- €
1641 - Emprunts			- €	10 222 - FCTVA	50 000,00 €		50 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	10226 - taxe aménagement	2 500,00 €		2 500,00 €
21534 - Réseau d'électrification		9 000,00 €	9 000,00 €	1068 - Affectation N-1	823 761,62 €		823 761,62 €
21534/041 - Réseaux d'électrification		9 000,00 €	9 000,00 €	165 - Dépôts et cautionnements	3 000,00 €		3 000,00 €
				13258/041 - Groupement collectif	9 000,00 €		9 000,00 €
<b>Opérations</b>							
72 - Voirie	80 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €				- €
85 - Divers acquisitions	3 500,00 €	20 000,00 €	23 500,00 €				- €
140 - Bât communaux	12 000,00 €	30 000,00 €	42 000,00 €				- €
161 - longère	15 000,00 €		15 000,00 €	Etat - département	137 500,00 €		137 500,00 €
181- Matériel		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
188- Agrandissement mairie	308 000,00 €	10 000,00 €	318 000,00 €	DETR-dpt		160 000,00 €	160 000,00 €
189- Eglise Réfection extérieur + toiture		70 000,00 €	70 000,00 €				- €
192- Réfection VC 43 (Rte des Chênes)	219 000,00 €	10 000,00 €	229 000,00 €	dpt		10 000,00 €	10 000,00 €
194- Construction de jeux pour ado		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
195- Remise en état salle des fêtes - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
197- agrandissement vestiaire stade		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
199 - construction maisons lotissement	340 000,00 €	120 000,00 €	460 000,00 €	FST	90 000,00 €		90 000,00 €
200- Gymnase - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
201 - Façade nord école		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
202 - Mur cimetière		23 000,00 €	23 000,00 €				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>977 500,00 €</b>	<b>697 761,62 €</b>	<b>1 675 261,62 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 500,00 €</b>	<b>1 447 761,62 €</b>	<b>1 675 261,62 €</b>

Besoin de financement

- €

Le conseil valide les propositions ci-dessus et note que le projet sera affiné au fur et à mesure des devis définitifs.

Monsieur QUOD précise que les travaux de toiture église/musée doivent être réalisés en urgence. Il présente les devis pour un montant total de 31 482.55 € HT, soit 37 779.06 € TTC. Le conseil municipal décidé la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Lusseau pour le remise en service de l'horloge mécanique pour un montant de 3 490.00 € HT, soit 4 188.00 € TTC. Le conseil émet un avis favorable.

### **3. Gestion financière : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement**

**DELIBERATION** affichée le 21 janvier 2019  
 Accusé de réception Préfecture le 22 janvier 2019  
 n° 017-211701107- 20190116- 2019JANV02- DE

#### **Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour l'exercice 2019 des crédits suivants sur le budget principal :

Total des crédits ouverts en 2018 : 1 784 400.00 €, soit 446 100 € à répartir comme suit :

<b>Ouverture de crédit Opération</b>	<b>25 %</b>
085 – Divers	10 000.00
140 – Bâtiment	20 000.00
181 – Matériel espaces verts	20 000.00

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :**  
 Autorise l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2019 des crédits ci-dessus.

#### 4. Gestion du personnel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, dans le cadre des propositions du Président de la République, une prime aux employés. Le conseil émet un avis favorable sur une somme de 500 € net pour un salarié à temps plein, la prime devra être versée au prorata du temps de travail et de la date d'embauche. Monsieur le Maire vérifiera la possibilité de la mise en place de cette prime.

#### 5. Lotissement la Rente : vente de terrains

<p><b><u>DELIBERATION</u></b></p>	<p>affichée le 21 janvier 2019          Accusé de réception Préfecture le 22 janvier 2019          n° 017-211701107- 20190116- 2019JANV03- DE</p>
<p><b>Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. LOUNISSI Amine</b></p>	
<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. LOUNISSI Amine s'est porté acquéreur du lot 27, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 261, pour une superficie de 578 m<sup>2</sup>.</p>	
<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) décide de :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autoriser</b> Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 27, cadastré F 1 261 pour une superficie de 578 m<sup>2</sup>, au bénéfice de M. LOUNISSI Amine pour un montant de 21 € le mètre carré soit 12 138.00 €.</li> </ul>	

#### 6. Questions diverses

##### *A. Remplacement Mme Gordo*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Gordo, agent d'accueil à l'agence postale, va être indisponible durant 1, voire 2 mois dans les prochains mois. La remplaçante actuelle ne sera pas disponible. Il présente la candidature de Mme Pouget, qui devra suivre une formation auprès des services de la Poste. Le conseil municipal émet un avis favorable.

##### *B. Appartement HLM*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'un des appartements va se libérer début février, il présente plusieurs candidatures. Le conseil municipal décide de retenir la famille Solaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.